

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 444

présenté par

M. Accoyer, Mme Dion, Mme Duby-Muller, M. Francina et M. Tardy

ARTICLE 38

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« partagé »

les mots :

« qu'ils approuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier l'article L. 718-2 afin qu'il n'y ait ensuite aucune difficultés d'interprétations et d'application.